



... L'ambition est de réduire les entrants : pesticides, nitrates, phosphore

Il s'agit avant tout de restaurer ou de recréer des zones humides, les inventaires et les acquisitions ne sont cités que de façon marginale.

5 % cite la protection du littoral. Il s'agit de prendre soin du littoral en général et de bien collecter tous les rejets; l'artificialisation des cours d'eau. La première préoccupation est de supprimer ou d'aménager les ouvrages qui barrent les rivières, et plus faiblement de rétablir des milieux variés.

Des avis dont on va tenir compte

Les résultats de cette consultation témoignent de l'adhésion aux problèmes qui ont été identifiés et de la volonté de 2 habitants sur 3 d'aller plus loin et plus vite dans la reconquête de la qualité des eaux du bassin. Ils attestent aussi de leur vigilance sur la nature et de la cohérence des actions à mettre en œuvre afin que l'effort supplémentaire soit bien réparti et porteur d'une réelle efficacité. Un message entendu, puisque le Comité de bassin, réuni à Orléans le 4 décembre dernier, a, après avoir examiné ces résultats ainsi que les décisions du Grenelle de l'Environnement et débattu des évolutions à apporter au projet initial, approuvé à l'unanimité le contenu d'un additif au projet de SDAGE et adopté une amélioration sensible des objectifs de bon état de l'eau à atteindre pour 2015. Ceux-ci devraient ainsi être portés aux environs de 60 % contre

45 dans le projet initial. Le projet ainsi révisé va désormais être transmis pour examen aux assemblées régionales et départementales. De janvier à avril 2009, les conseillers régionaux et généraux, les délégués des chambres consulaires, les commissions locales de l'eau et les établissements de bassin seront à leur tour consultés. Au printemps 2009, le Comité de bassin réunira ses commissions thématiques et territoriales pour intégrer les résultats de ces diverses consultations dans le document de SDAGE et de programme de mesures, et aboutir à une rédaction partagée par le plus grand nombre. L'examen de la version finale ne se fera quant à lui qu'à l'automne prochain.

En savoir plus sur les résultats de la consultation, les analyses par sous-bassin, les comptes-rendus des débats publics et l'analyse des contributions : www.prenons-soin-de-leau.fr www.eau-loire-bretagne.fr

Vous avez réalisé une action exemplaire pour l'eau? Soyez candidat.

Participez à la 5^{ème} édition des Trophées de l'eau Loire-Bretagne.

Dossier de candidature téléchargeable sur Internet: www.eau-loire-bretagne.fr

Date limite de dépôt des dossiers de candidature: le 16 mars 2009.

Ce qui évolue :

- les objectifs de qualité des eaux à l'horizon 2015 sont revus; la part des eaux en bon état devrait atteindre non pas 45 % comme initialement fixé mais 61 % (c'est plus de 300 tronçons de cours d'eau supplémentaires qui pourraient atteindre cet objectif à cette date);

- le contenu du SDAGE et du programme de mesures est modifié pour intégrer de nouveaux choix structurants tels que ceux qui découlent de la mise en place d'une "trame bleue";

- les coûts doivent être recalculés.

En première approche, le surcoût serait de 10 %, ce qui porterait le programme de mesures 2010-2015 à 3,3 milliards d'euros, soit 550 millions d'euros par an.

Ce qui fait évoluer le projet :

- la consultation du public ;

- les dispositions du Grenelle Environnement comme la mise en place de mesures préventives et correctives sur les captages prioritaires pour l'eau potable ou l'identification de "réservoirs biologiques" ;

- des données biologiques et physico-chimiques collectées en 2007, issues d'un nouveau réseau de contrôle et de surveillance, qui amènent à reconsidérer le diagnostic posé et à réévaluer certaines propositions d'objectifs fixées dans le SDAGE.